

tention des produits. En l'occurrence et afin de compléter l'action des agences provinciales en mettant en place une structure destinée à permettre l'écoulement ordonné des produits sur le plan interprovincial et international, le gouvernement se propose de présenter à la Chambre une mesure spéciale prévoyant la création d'agences de commercialisation des produits au fur et à mesure des besoins selon les différents produits.

Je souligne ces mots «au fur et à mesure des besoins selon les différents produits.» On voit clairement que dès le 2 juin 1968 le gouvernement était tout à fait prêt à présenter une mesure législative comme le bill C-176, ou le bill C-197, comme il s'appelait en premier lieu. Le gouvernement était disposé à le faire à mesure que se manifestait un besoin donné pour chaque denrée. Mon amendement stipule bien qu'aucune denrée ne devra rentrer dans le cadre du bill sans que cela soit devenu nécessaire de l'avis des producteurs.

L'article 17 établit clairement qu'il faut que la majorité des producteurs aient réclamé l'application du bill à leur denrée. Dans son discours du 2 juin 1968, le premier ministre n'a pas tranché la question de savoir qui devrait déterminer que le besoin était évident. Naturellement, on peut avoir l'assurance qu'un gouvernement avide de pouvoir se chargera de prendre cette décision. Néanmoins, nous avons maintenant fait admettre dans le bill que ce sont les producteurs eux-mêmes qui détermineront si les denrées seront visées ou non par le bill.

Vers la fin de son exposé à la date dont j'ai parlé, le premier ministre a dit ceci:

Afin de surmonter les difficultés que présente le partage de la compétence dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles, le gouvernement s'engagerait à amorcer des discussions avec les provinces sur la possibilité de faire passer sous la coupe fédérale toute l'activité relative à la commercialisation des produits agricoles.

Le gouvernement a bien eu des discussions avec les gouvernements provinciaux. Mais aujourd'hui, il n'y a pas unanimité au sujet du bill C-176. Terre-Neuve dit qu'il est anticonstitutionnel; son gouvernement ne croit pas que le fédéral ait les pouvoirs voulus pour le mettre en vigueur. Le premier ministre de la Saskatchewan disait l'autre jour aux gens de sa province: «Ne vous inquiétez pas au sujet de ce bill; aussi longtemps que je serai premier ministre, il ne sera jamais mis en application dans ma province». Le premier ministre de l'Alberta, M. Strom, disait il y a quelques jours seulement: «Je tiens à l'exclusion des viandes rouges». Une définition courante de cette expression engloberait le bœuf, le porc et le mouton, soit essentiellement l'agneau et le mouton. Il n'y a pas unanimité. Les provinces n'ont pas accepté ce concept global.

Une situation regrettable s'est établie au Canada, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ayant promis au pays que les bovins seraient exclus. On s'est aperçu ensuite que sa parole était complètement démentie, car le bill s'appliquait encore au bétail. Le 9 septembre, il y a eu une conférence fédérale-provinciale à Ottawa. Les premiers ministres provinciaux sont sortis de cette conférence en disant: «D'accord. D'après ce que nous savons du bill C-197, nous l'acceptons; adoptez-le. C'est peut-être la solution à la guerre du poulet et des œufs.» Mais cet accord était fondé sur l'exclusion des bovins.

• (9.50 p.m.)

Beaucoup de députés croient que le ministre de l'Agriculture est revenu sur les engagements qu'il a pris envers

les éleveurs de bovins et qu'il a trompé la Canadian Cattlemen's Association. Or, il n'a pas trompé seulement les éleveurs, mais aussi les premiers ministres provinciaux. S'il faut citer une preuve à cet égard, elle se trouve à la page 18 du fascicule n° 7 des délibérations du comité, en date du 15 décembre, lorsque le ministre de l'Agriculture a exposé le contenu d'un communiqué publié lors de la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa et à laquelle les premiers ministres provinciaux et le premier ministre ont insisté sur l'adoption de la mesure législative pourvu que les dispositions relatives au bétail et aux veaux en soient éliminées.

A Winnipeg, le premier ministre a admis que pour aplanir les difficultés que pose le partage de la compétence dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles, le gouvernement s'engagerait à discuter avec les provinces la possibilité de constituer pour les produits agricoles un organisme national relevant du gouvernement fédéral. En d'autres termes, le gouvernement fédéral s'accorderait plus de pouvoir, même si l'autorité du gouvernement central suscite actuellement l'envie des provinces canadiennes, celles-ci sont convenues à cette occasion d'accepter la proposition du premier ministre.

Cet accord était intervenu sur la foi de la déclaration du 16 septembre voulant que l'on exclurait les bovins et les veaux. C'est à cette condition que les provinces avaient accepté l'adoption rapide de ce bill. Mais aujourd'hui, six mois après la déclaration du 16 septembre, les dispositions visant les bovins et les veaux figurent toujours dans le bill. Je prétends donc que l'accord passé entre les provinces et le gouvernement fédéral est nul et non avenue. Force m'est de conclure que le premier ministre et le ministre de l'Agriculture n'ont conclu aucun accord avec les provinces. Monsieur l'Orateur, voilà qui prouve éloquemment pourquoi nous ne devons pas étudier ce bill avant d'avoir vérifié si un accord a été conclu.

D'aucuns prétendent que certaines provinces approuvent le bill et que d'autres s'y opposent. D'autres prétendent également que les députés défigurent la réalité. Qu'en est-il de l'accord des provinces et de la question de compétence? Le Manitoba a renvoyé ce projet de loi à la Cour suprême du Canada. Si le gouvernement de cette province était en faveur de ce bill et de son adoption rapide, pourquoi donc saisirait-il la Cour suprême de la question? Au moins sept des dix provinces ont informé la Cour suprême qu'elles étaient prêtes à témoigner et à confier leurs intérêts à un avocat. Malheureusement, vu ses nombreux travaux, la Cour suprême ne pourra entendre la cause avant le 31 mai, soit dans environ un mois.

Que se passe-t-il entre-temps? La guerre s'aggrave entre les «pays», les provinces. Cette expression fait peut-être rire les députés, mais je me rappelle avoir entendu l'un des principaux défenseurs du bill, au sein du parti libéral, déclarer que le Canada n'est pas un pays, mais dix pays dans une même nation. Quelle admission terrible! Pour ma part, j'ai encore un faible espoir que le Canada demeure essentiellement un pays, que nous ne construisions pas de clôtures autour de nos provinces.

M. Mahoney: Qui a dit cela?

M. Horner: Le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle). J'ai ici, devant moi, une annonce publiée par le